

LES COMPTES NATIONAUX

Intervention du professeur P. B. DERTILIS au Congrès de l'Institut International de Finances Publiques, tenu à Paris au mois de septembre 1955.

Je me permets d'abord d'exprimer mes félicitations aux rédacteurs du savant rapport général. Mes observations sur ce rapport sont restreintes. D'ailleurs le problème est très vaste et très compliqué de sorte que tout travail sur ce sujet comporte des observations. Mais je me limite au début de dire certains mots concernant le travail fait en Grèce pour ce qui est les comptes nationaux. En Grèce également on a attaché une attention particulière sur cette matière. On a écrit plusieurs études respectives.

Dans mon pays on considère également la «comptabilité nationale» comme le système d'après lequel les transactions signalées dans une économie nationale au cours d'une période déterminée sont enregistrées en partie double. Il faut noter à ce sujet que les transactions intervenant entre les sujets de l'économie, ayant trait à des biens produits au cours d'une période comptable précédente et constituant des capitaux de l'économie ne sont pas imputées sur la période comptable pour laquelle les comptes nationaux sont établis. De même par le terme «transaction» nous entendons les échanges économiques ayant pour objet des produits et de l'argent qui s'effectuent entre les divers sujets de l'économie et qui visent au transfert de biens ou de services. Parmi ces transactions figurent les transactions présumées, c'est-à-dire celles qui comportent utilisation des biens ou des services par le producteur lui-même.

Les transactions se distinguent en transactions de production, de consommation et de restitution.

Le produit nationale brut et la dépense nationale brute sont de la même grandeur (equipollents).

Il est superflu d'insister sur l'utilité, qu'on a attaché en Grèce, des comptes nationaux qui pour répondre à cette utilité doivent toutefois se baser sur des données statistiques certaines.

A cet effet les services du Ministère des Finances ou même les rapports de certains ministres des finances font preuves, car depuis l'année 1951-1952 les ministres des finances en Grèce comprennent des éléments suffisants dans leurs rapports sur le budget pour donner une idée plus

complète des relations de notre économie⁽¹⁾. Également une importante tentative de présentation d'éléments des comptes nationaux de l'économie hellénique a été faite dans le rapport général sur le budget financier de l'année 1953-54 par le rapporteur général sur le budget, M. Léonidas Dertilis, député d'Athènes, actuellement Sous-Secrétaire d'État aux Finances.

Mais nous devons surtout relever une récente publication du Ministère de la Coordination sous le titre «Comptes Nationaux de la Grèce pour les années 1946-1953» qui a paru en 1955, Imprimerie Nationale, Athènes 1955 pp. 109 + les diagrammes.

Cette publication tout en comprenant des données détaillées, concernant les comptes nationaux ayant trait à la période 1946-1953 ne contient pas de dispositions relatives à l'adaptation de la Comptabilité Publique aux principes de la Comptabilité Nationale. Pourtant on y utilise des données statistiques très abondantes, claires et aussi que possible complètes. De même on y définit les méthodes de l'établissement des comptes nationaux et de l'évaluation du revenu national.

En Grèce nous avons le budget financier, établi et fonctionnant en vertu d'une législation empruntée surtout à celle de la France et après l'année 1919 à celle de l'Italie. La législation anglaise ainsi que la législation américaine ont influencé tout récemment notre législation. Mais on peut ajouter que le système budgétaire de la Grèce tient en plus compte les conditions propres à l'économie hellénique.

Comme j'ai exposé les principes du droit budgétaire en vigueur en Grèce dans les Revues très connues en France et en Italie ainsi que dans l'édition de notre Institut pour ce qui est «des relations de la Banque Centrale et la Trésorerie⁽²⁾ en Grèce» je ne considère pas utile de vous faire déjà un exposé nouveau. Bien sûr il devient indispensable que la comptabilité publique en Grèce subisse de réformes dans le but d'être adaptée aux conditions nouvelles de l'activité de l'État. Des réformes sont plus indispensables dans le domaine des entreprises publiques.

En Grèce, comme d'ailleurs presque dans tous les États, nous sommes dans une période de retard en ce qui concerne l'exercice des contrôles

(1) Voir le rapport sur le budget de 1952-53, rédigé par le ministre des finances Mr Chr. Evelpidis, de même ceux de 1954-55 et 1953-54 du ministre des finances M. C. Papayannis; celui de 1951-52 du ministre des finances M.G. Mavros; voir également le rapport du gouverneur de la Banque de Grèce Mr X Zolotas sur la situation de cette Banque pour l'année 1954.

(2) Voir travaux du Congrès de notre Institut, tenu à Bruxelles pendant l'année 1939.

confiés à la Cour des Comptes. En général on constate le marasme de la comptabilité publique. De même on doit accepter que le système parlementaire, comme il est conçu dans la vie publique des États ainsi que le système des contrôles judiciaires exercés par les Cours des Comptes dans les différents États, sont radicalement inadaptés à des tâches et gestions économiques, dont les données statistiques doivent être prises en considération lors de l'établissement des comptes nationaux. La comptabilité nationale en Grèce a fait des progrès comme on peut conclure en étudiant la publication précitée du Ministère de la Coordination.

Comme dans la comptabilité publique, également dans la comptabilité nationale nous avons utilisé en Grèce l'expérience internationale et surtout les méthodes qui sont exposées dans l'édition de l'O.C.E.E sous le titre «Standardised of National account». Mais en plus en Grèce en vue d'établir les comptes nationaux nous avons pris compte les conditions propres de notre économie. Bien sûr le travail magistral de nos rapporteurs généraux est destiné à éclairer le problème de la comptabilité nationale.

Cependant les comptes nationaux doivent assurer certains principes. La comptabilité nationale exige l'application de méthodes convenables et scientifiques. Les données statistiques doivent être très détaillées, exactes et claires en vue de faciliter leur comparaison internationale. De même les notions des éléments et des grandeurs qui constituent les comptes nationaux doivent être strictement précisées et clairement et uniformément déterminées. On ne peut pas aboutir à des conclusions utiles sans avoir assuré la définition précise des notions qui ont un rapport avec les comptes nationaux. En Grèce on a attaché une attention particulière en vue d'assurer ces avantages aux comptes nationaux qui figurent à la publication précitée du Ministère de la Coordination. Bien sûr l'élaboration d'un état prévisionnel, indiquant les comptes nationaux, rencontre des obstacles divers et multiples. En effet si les données d'un budget financier ne sont pas toujours exactes et sincères, l'expérience confirme qu'en vertu des raisons multiples, d'ordre surtout psychologique et politique, l'élaboration des comptes nationaux devient, plus ou moins, douteuse surtout dans les pays sous-développés. Malgré ces inconvénients il devient indispensable d'établir les comptes nationaux qui peuvent servir un instrument à l'application de la politique économique des États modernes⁽¹⁾.

(1) En Grèce certaines études sont publiées. Notons surtout celles de Kyrkilitsis Geronymakis, P. B. Dertilis et St. Stefanopoulos.

«APXEION» Δ. Καλιτσουνάκη, Τόμος 36ος (1956) Τεύχος Β'.

En Grèce on peut signaler que nous n'avons pas déterminé le secteur public et commercial de l'État; il me semble qu'il est difficile de préciser les idées sur ce point surtout en ce qui concerne les pays sous-développés, comme la Grèce.

On distingue toutefois en Grèce le budget d'investissement en tant que un budget de dépenses indépendant. C'est le Ministre de la Coordination et non le Ministre des Finances qui surveille l'exécution du budget des dépenses d'investissement.

Mais les sommes d'investissement, en tant que recettes, figurent dans le budget financier de recettes.

En terminant je considère utile d'attirer l'attention de notre Institut à certains éléments où je tâche de présenter et d'élaborer les chiffres de la publication précitée sur les comptes nationaux helléniques en leur donnant une autre forme au moyen de diagrammes. Comme cet exposé est très sommaire, j'espère qu'il peut être étudiée avec un certain avantage.

LEGENDE

P N B	=	Production nationale brute
P N P	=	Production nationale pure
C	=	Consommation
R P	=	Revenus privés
R d	=	Revenus disponibles
P E	=	Pure épargne privée
D a	=	Profits non distri- bués des sociétés ano- nymes
Am	=	Amortissements
tr	=	Revenus de transfert
co	=	Cotisations sociales
Imi	=	Impôts indirects
Imr	=	Impôts sur le revenu
Ima	=	Impôts sur les so- ciétés anonymes
s	=	salaires et appoin- tements
rp	=	Revenus des profes- sions libérales

- rf = revenus de fortune
- i = Intérêts
- d = Dividends
- l = loyers
- d d = droits divers
- pf = à des prix des facteurs de la production
- pm = à des prix de marché

$PNB (pm) = s + rp + rf + co + Da + Ima + Imi + Am$
 $PNP (pm) = PNB (pm) - Am$
 $PNP (pf) = PNP (pm) - Imi$
 $RP = PNP (pf) - Da + Ima + co + tr$
 $RP = PNB (pm) - (Am + Imi + Ima + Da + co) + tr$
 $= s + rp + rf + tr$
 $Rd = RP - Imr = C + PE$
 $Rd = C + DE$
 $C = Rd - PE$
 $PE = Rd - C$

Estimation du revenu national de la Grèce 1946 - 53
En milliards de drachmes

	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953
PNB (pm)	7.0	11.3	18.2	24.5	28.7	34.4	36.0	48.3
Am4	.4	.7	.9	1.1	1.4	1.5	1.7
PNB(pm)-Am= PNP (pm)	6.6	10.9	17.5	23.6	27.6	33.0	34.5	46.6
Imi5	1.0	2.3	2.9	3.5	3.8	4.4	5.5
PNP (pm)-Imi= PNP (pf)	6.1	9.9	15.2	20.7	24.1	29.2	30.1	41.1
Da (estimés à 5% de la PNB (pm)4	.6	.9	1.2	1.5	1.7	1.8	2.4
Ima1	.2	.5	.5	.8	1.4	1.4	1.7
co1	.2	.4	.6	.8	1.0	1.5	1.5
Da + Ima + co6	1.0	1.8	2.3	3.1	4.1	4.7	5.6
tr1	.5	1.1	1.8	1.6	1.5	2.2	2.3
PNP (pf) - (Da + Ima + co) + tr=RP	5.6	9.4	14.5	20.2	22.6	26.6	27.6	38.8
Imr005	.011	.015	.030	.052	.1	.2	.2
RP - Imr = Rd..	5.6	9.4	14.5	20.2	22.5	26.5	27.4	38.6

PE	- .8	.7	-1.1	2.0	.9	1.3	.8	2.7
Rd — PE = C ...	6.4	8.7	15.6	18.2	21.6	25.2	26.6	35.9

Source : Ministère de la Coordination
Athènes — Grèce

Tableau indiquant les valeurs de la production nationale brute (PNB) en prix absolus et en prix de 1951 ainsi que en indices respectifs (monétaire et réel).

En milliards de drachmes nouvelles

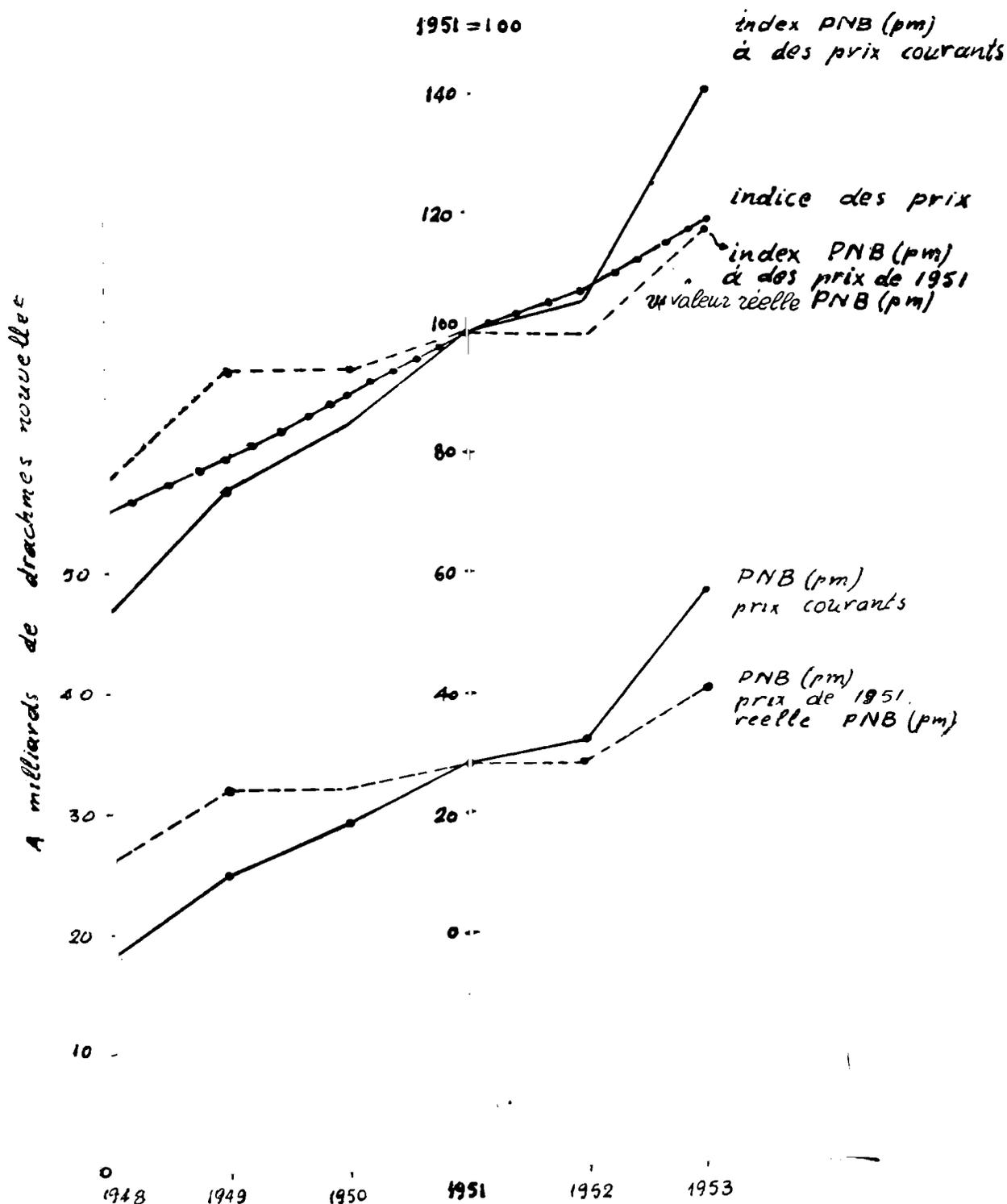
Année	Prix de marché (courants) Valeur de la PNB aux prix courants	Indice des prix 1951 = 100	Prix de 1951 : valeur de la PNB (pm) aux prix de 1951	Indice monétaire de la PNB (pm) aux prix courants de 1951	Indice réel de la valeur PNB (pm) aux prix de 1951
1948	18	70	26	53	76
1949	25	79	32	74	94
1950	29	90	32	85	94
1951=100	34	100	34	100	100
1952	36	107	34	106	100
1953	48	119	40	141	118

Plus clairement la première colonne indique la valeur de la production nationale brute (PNB) aux prix de marché (prix courants). Les sommes respectives sont celles du tableau précédent.

La seconde colonne indique l'évolution de l'indice des prix (gros) en Grèce (année de base 1951=100). La troisième colonne montre la valeur de la production nationale brute (PNB), convertie aux prix de 1951, de façon que la valeur de la production nationale brute de 1948 égale à 18 milliards de drachmes aux prix courants correspond à $\frac{18 \times 100}{70} = 26$ milliards aux prix courants de 1951, celle de l'année 1949 égale à 25 milliards aux prix courants correspond à $\frac{25 \times 100}{79} = 32$ milliards aux prix courants de 1951 etc. La quatrième colonne indique l'indice monétaire de la production nationale brute (PNB) aux prix courants monétaires (année de base 1951=100), de façon que pour l'année 1948 l'indice est égale à $\frac{18 \times 100}{34} = 53$; celui de l'année 1949 est égal à $\frac{25 \times 100}{34} = 74$ etc. Enfin la cinquième colonne montre l'indice réel de la valeur de la

production nationale brute (PNB) aux prix de marché (courants) de 1951, de façon que pour l'année 1948 l'indice est égal à $\frac{26 \times 100}{34} = 76$; celui de l'année 1949 est égal à $\frac{32 \times 100}{34} = 94$ etc. Notons que les données statistiques de ce tableau figurent dans le diagramme suivant.

L'évolution de la production nationale brute (PNB) pendant les années 1948 - 1953.



Dans le diagramme ci-dessus on voit que la production nationale brute, aux prix de marché est ascendante comme d'ailleurs il résulte des tableaux précédents.

La production nationale brute, corrigée par le mouvement des prix, est ascendante jusqu'en 1951, elle reste au même niveau en 1952, par rapport à l'année 1951, puis elle reprend son allure ascendante.

Ceci est évident aussi bien quand on considère le mouvement de la production en prix absolus (courbes en dessous) que quand on considère le mouvement des indices de la production (courbes en dessus).

Dans le même diagramme (courbes en dessus) on voit également l'évolution de l'indice les prix qui a une allure ascendante; de même on voit l'évolution de l'indice monétaire de la (PNB) aux prix courants de 1951 qui est ascendant ainsi que l'évolution de l'indice réel de la (PNB) aux prix de 1951.

P. B. DERTILIS

Professeur ordinaire de la Science-financière
à l'Université de Thessalonique.
